



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

*Hommage à la mémoire de Madame Indira Gandhi,  
premier ministre de la République de l'Inde*

1. Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : J'ai le triste devoir d'informer l'Assemblée générale de la mort tragique du Premier Ministre de la République de l'Inde, Madame Indira Gandhi.

2. Je donne la parole au Secrétaire général.

3. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL [interprétation de l'anglais] : Nous nous réunissons aujourd'hui sous le coup d'une grande tragédie. Pour l'Inde, la mort du Premier Ministre, Mme Indira Gandhi, représente la perte d'une dirigeante éminente et courageuse et pour la communauté internationale, celle d'une citoyenne sage et engagée du monde. J'éprouve une profonde douleur personnelle car j'ai connu Mme Gandhi et j'ai travaillé avec elle, ce qui m'a permis d'apprécier particulièrement ses remarquables qualités.

4. Tout au long de sa carrière longue et distinguée, Mme Gandhi fut une personnalité très respectée à l'Organisation des Nations Unies, qu'elle appuyait fermement. Dans la tradition de son père illustre, le pandit Nehru, elle représentait, sur la scène internationale, un esprit de modération, de tolérance et de compréhension. Beaucoup d'entre nous se rappellent clairement les déclarations qu'elle a faites l'an dernier en tant que Présidente de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars, puis à la trente-huitième session de l'Assemblée générale [9<sup>e</sup> séance], comme des modèles du réalisme rigoureux qui est tellement indispensable à notre monde actuel.

5. Si Indira Gandhi a joué un rôle international éminent, c'est parce qu'elle avait pour mission de diriger la plus grande démocratie mondiale. Nous avons suivi avec admiration les efforts inlassables qu'elle a déployés pour guider et promouvoir l'évolution pacifique de ce grand et ancien pays. Elle a payé de sa vie cette tâche extrêmement complexe et difficile. Une fois encore, le monde reste atterré devant un acte horrible de violence politique. L'assassinat du premier ministre de l'Inde, Mme Gandhi, nous rappelle une fois de plus qu'il faut absolument écarter et rejeter de telles méthodes.

6. Je voudrais adresser à M. Rajiv Gandhi et à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de l'Inde l'expression de ma profonde sympathie et mes condoléances à l'occasion de cette perte cruelle que, au sein de l'Organisation des Nations Unies, nous ressentons pleinement.

7. Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer

la profonde douleur que nous éprouvons à la nouvelle de la mort de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, qui est tombée sous les balles de ses assassins tôt ce matin, en sortant de chez elle pour se rendre à son bureau. Comme je l'ai écrit dans un message adressé au président Zail Singh, sa mort est une perte cruelle non seulement pour le peuple de l'Inde, pour le Mouvement des pays non alignés et pour le Commonwealth, mais aussi pour l'humanité tout entière. Elle faisait partie des grands dirigeants mondiaux de notre siècle.

8. Mme Gandhi est née dans l'un des berceaux des idées et des pratiques du non-alignement. Fille de l'un des fondateurs du Mouvement des pays non alignés, elle a travaillé inlassablement pour affermir ce mouvement dans un climat international qui était, et qui reste malheureusement, assombri à bien des égards par la rivalité entre l'Est et l'Ouest. Il est significatif que sa mort soit intervenue au moment où elle assurait la présidence de la septième Conférence.

9. Sa foi dans l'Organisation des Nations Unies en tant qu'arbitre de conflits entre Etats et en tant que centre le plus important pour harmoniser les efforts des nations ne saurait être mise en doute car, comme elle l'a dit elle-même, une foi intense dans les Nations Unies est indispensable aux non-alignés. Les buts sont identiques : maintenir la paix en éliminant les sources de tension et révéler l'humanité de chaque être humain.

10. Mme Indira Gandhi n'est plus, mais le rêve qu'elle formait pour l'avenir de l'Organisation demeure. Il est inscrit dans les procès-verbaux de l'Assemblée, dans les dernières paroles qu'elle a prononcées en cette salle, il y a 13 mois. Elle avait déclaré :

“Les actions que nous entreprenons aujourd'hui décideront de l'avenir. ... Nous devons créer un nouvel ordre international de l'humanité où le pouvoir sera modéré par la compassion, où les connaissances et les capacités seront mises au service de l'humanité.” [Ibid., par. 31.]

Que son âme repose en paix.

11. Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer nos sincères condoléances au Président, au Gouvernement et au peuple de l'Inde ainsi qu'à la famille de feu le Premier Ministre.

12. J'invite les membres de l'Assemblée à se lever pour observer une minute de silence en hommage à sa mémoire.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

13. Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je donne la parole au représentant de l'Ethiopie, président du Groupe des Etats d'Afrique pour le mois d'octobre, qui parlera au nom des Etats africains.

14. M. DINKA (Ethiopie) [interprétation de l'anglais] : C'est avec un chagrin profond et une grande

émotion que le Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies a appris la triste nouvelle de la mort tragique et prématurée de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde. Feu le Premier Ministre a joué un rôle historique et glorieux non seulement dans la promotion du progrès social et économique de son propre peuple mais aussi dans la défense de la cause plus large du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

15. Défenseur passionné des principes et des politiques du Mouvement des pays non alignés, Mme Gandhi s'était acquis notre respect et notre admiration et avait pris, en fait, la direction du Mouvement lui-même. Elle a toujours incarné les aspirations du tiers monde. Elle était persuadée que, dans cette époque d'interdépendance, les Etats du monde ne pourraient pas coexister pacifiquement tant qu'une moitié d'entre eux serait riche et l'autre pauvre. A cet égard, Mme Gandhi a toujours pensé que la solution résidait dans l'instauration d'un nouvel ordre international.

16. Le monde pleure aujourd'hui la perte de l'un des plus grands dirigeants de notre siècle, d'une femme distinguée qui a lutté courageusement pour la cause de son propre peuple et pour celle de l'ensemble de l'humanité. Je suis certain que son sacrifice suprême restera gravé dans la mémoire de la communauté internationale. Le dévouement de Mme Gandhi à la paix et au progrès inspirera non seulement le peuple de l'Inde mais, en fait, les peuples du monde entier. Le Groupe des Etats d'Afrique tient donc à exprimer sa profonde sympathie et ses condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Inde ainsi qu'à la famille de la défunte en cette heure profondément douloureuse.

17. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Asie.

18. M. AL-QAYSI (Iraq) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom du Groupe des Etats d'Asie et au nom de ma délégation, je voudrais présenter à la délégation de l'Inde nos sincères condoléances à l'occasion de l'assassinat tragique de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

19. Nous, Etats asiatiques, nous rappelons avec vénération le rôle historique et positif joué par Mme Gandhi, qui était poussée par le désir d'améliorer et de développer les relations internationales. Nous nous rappelons également la déclaration poignante qu'elle a faite de cette tribune même, dans laquelle elle démontrait la nécessité d'améliorer la situation internationale actuelle et d'établir de fermes bases pour la coopération et la sécurité internationales.

20. Sans aucun doute, sa perte va créer un vide significatif dans l'arène internationale. Mme Gandhi était parmi les grands dirigeants historiques de notre époque qui se sont efforcés, avec sagesse et persévérance, de promouvoir une politique de détente internationale. Elle a consacré sa vie à la défense de principes humanitaires nobles, non seulement dans son pays, mais dans le monde entier. Nous n'oublierons jamais sa prise de position historique en faveur du renforcement et de la promotion du Mouvement des

pays non alignés. Grâce à son rôle de pionnier dans le Mouvement, celui-ci a réalisé d'énormes progrès et joué un rôle efficace et positif dans des circonstances internationales extrêmement tendues et sérieuses.

21. Le décès de Mme Gandhi est une grande perte pour tous les pays épris de paix. Une fois encore, nous tenons à exprimer notre profonde douleur face à cette grande perte. Nous demandons à la délégation de l'Inde de transmettre au Gouvernement et au peuple de l'Inde et à la famille de Mme Gandhi nos sincères condoléances au nom de tous les membres du Groupe des Etats d'Asie.

22. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

23. M. RÁCZ (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : En ma qualité de président du Groupe des Etats d'Europe orientale, permettez-moi d'exprimer au peuple et à la délégation de l'Inde la sympathie profonde et émue de nos pays et de nos peuples à l'occasion du décès de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde.

24. La mort prématurée de Mme Gandhi constitue une perte considérable pour le peuple de l'Inde dont elle a dirigé le gouvernement avec tant de dévouement, de courage et de distinction. Pendant les nombreuses années que Mme Gandhi a passées à la tête du gouvernement, l'Inde a beaucoup progressé dans le domaine économique, culturel et du développement scientifique et a encore renforcé sa position dans l'arène internationale.

25. Le Mouvement des pays non alignés, à l'occasion du décès de Mme Gandhi, a perdu un grand dirigeant qui avait consacré toute sa vie à l'idéal de la paix et de la coopération internationales et à l'amélioration du sort des peuples. Elle a lutté résolument pour la cause de l'indépendance et du développement économique et a été l'amie des exploités et des opprimés.

26. Avec le décès de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, les pays au nom desquels j'ai l'honneur de prendre la parole pleurent la perte d'une grande amie de leurs peuples et de leurs pays. Nous avons toujours considéré qu'elle était une personnalité éminente dans notre lutte commune contre l'injustice et l'exploitation, une amie sûre et digne de confiance au service de la paix et de l'amitié entre les peuples.

27. En tant que représentant de la Hongrie, qu'on me permette de dire à nos amis indiens que nous éprouvons le sentiment d'une grande perte à l'occasion du décès d'une grande dirigeante qui était une amie sincère et véritable de mon pays. Sa contribution personnelle a été un élément essentiel dans le renforcement et le resserrement des liens traditionnels d'amitié entre nos deux peuples. Les pays du Groupe des Etats d'Europe orientale sont convaincus que le grand peuple de l'Inde trouvera la force et la volonté de continuer de progresser sur la route tracée par leur grande dirigeante qui vient de quitter ce monde. Laissez-moi enfin donner l'assurance au peuple de l'Inde que les pays socialistes d'Europe orientale sont à ses côtés en ces jours difficiles et douloureux.

28. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant de Sainte-Lucie,

qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine.

29. M. St. AIMÉE (Sainte-Lucie) [*interprétation de l'anglais*] : Les pays du Groupe des Etats d'Amérique latine se doivent d'exprimer leur affliction et leur tristesse profondes à l'occasion du décès d'une grande dirigeante du monde. En tant que présidente de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, Mme Gandhi, avec son gouvernement et le peuple de l'Inde, a lutté inlassablement pour diriger le Mouvement en trouvant des compromis afin de remédier à la précaire situation de conflit qui prévaut aujourd'hui dans le monde. Grâce à son art de gouverner, l'Inde est parvenue à la place qui lui revient de droit dans le monde. Sur le plan intérieur, Mme Gandhi a œuvré inlassablement pour apporter la paix à son peuple et le développement à tous. C'est parce qu'elle était une lumière d'espoir dans notre monde troublé que nous avons de l'estime pour elle. Par conséquent, ce n'est pas seulement l'Inde mais le monde entier qui porte le deuil à l'occasion de son décès. Nous sommes persuadés que son œuvre, enracinée dans les principes démocratiques, les traditions et les croyances de son pays, sera poursuivie.

30. Au nom des membres du Groupe des Etats d'Amérique latine, permettez-moi d'exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Inde, et de les assurer que les Etats d'Amérique latine partagent leur douleur et leur peine.

31. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant de la Suède, qui va intervenir au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

32. M. FERM (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Les délégations du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats ont été bouleversées par le choc et la douleur en apprenant la tragique nouvelle de l'assassinat du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi. Depuis presque 20 ans, Mme Gandhi jouait un rôle éminent sur la scène internationale en tant que premier ministre inspiré de son grand pays, l'Inde, en tant que porte-parole vigoureux des nations non alignées et en tant que dirigeante respectée au sein de la communauté internationale.

33. Cette mort terrible laisse au monde le sentiment d'une grande perte, le sentiment d'avoir été victime d'un outrage. Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, je tiens à transmettre nos condoléances les plus sincères à la famille de Mme Gandhi, au peuple et au Gouvernement de l'Inde ainsi qu'à nos collègues de la délégation indienne.

34. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie, qui va parler au nom des Etats arabes.

35. M. SALAH (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom des Etats arabes, au nom du Gouvernement jordanien et en mon nom propre, je voudrais exprimer à la délégation amie de l'Inde nos sincères condoléances au moment où le peuple et le Gouvernement de l'Inde sont frappés par une grande tragédie, celle de la mort de Mme Gandhi. Cet incident tragique a bouleversé le monde entier et nous émeut également profondément.

36. La mort de cette grande dirigeante, Mme Gandhi, n'est pas seulement une grande perte pour l'Inde mais pour la communauté internationale tout entière. Le monde entier se souviendra du rôle de pionnière et de la direction avisée de Mme Gandhi et de la sagesse avec laquelle elle a non seulement dirigé l'Inde mais également le Mouvement des pays non alignés. Elle a joué un rôle important dans l'élaboration des principes de coopération et de compréhension entre les peuples du monde. Je voudrais souligner tout particulièrement le rôle historique que Mme Gandhi a joué dans la recherche de la justice et de la paix entre les Etats du monde et dans le renforcement de la démocratie en Inde même.

37. Nous sommes certains que le peuple de l'Inde saura surmonter cette tragédie et poursuivra sa marche en faveur de la paix et de la compréhension internationales.

38. J'aimerais une fois encore exprimer à la délégation de l'Inde nos sincères condoléances et la prier de bien vouloir les transmettre au Gouvernement de l'Inde et à la famille de cette grande disparue, Mme Gandhi.

39. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui va faire une déclaration au nom du pays hôte.

40. M. SORZANO (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a deux méthodes fondamentales pour diriger l'humanité : la violence et le consentement. En dépit d'énormes difficultés, l'Inde, la démocratie la plus importante du monde, a choisi, depuis ses débuts de nation souveraine, d'être gouvernée par le consentement. Cela a valu à l'Inde le respect et la profonde admiration de mon pays et, j'irai jusqu'à dire, du monde entier.

41. L'assassinat du Premier Ministre, Mme Indira Gandhi, est une intrusion intolérable de la violence meurtrière dans le processus de consentement si cher au peuple indien. En tant que premier ministre de la plus grande démocratie du monde et en tant que dirigeante du Mouvement des pays non alignés, Mme Gandhi était une source d'inspiration pour les dirigeants du monde entier. Ses efforts résolus pour encourager la paix, la sécurité et le développement économique en Asie du Sud et dans le monde entier nous rappelleront toujours son engagement pour protéger les valeurs communes aux nations démocratiques.

42. Notre peuple, notre gouvernement et ma délégation sont horrifiés par cet acte et nous tenons à transmettre nos condoléances à nos collègues de l'Inde et au peuple de l'Inde pour la perte cruelle de leur dirigeante. Qu'ils soient assurés de notre profonde sympathie et de notre soutien dans ces moments difficiles de douleur et de peine.

43. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

44. M. KRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation de l'Inde, ainsi qu'au nom du Gouvernement et du peuple de l'Inde, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à vous, Monsieur le Président, à vous, Monsieur le Secrétaire général, et à toute l'Assemblée, en particulier à ceux qui ont parlé aujourd'hui au nom de leurs régions respectives

et au nom de leurs gouvernements et au représentant des Etats-Unis qui a fait une déclaration au nom du pays hôte. Je voudrais les remercier pour les paroles aimables de sympathie, les condoléances et l'hommage qu'ils ont rendu à feu notre premier ministre, Mme Gandhi.

45. La tragédie qui a frappé notre nation est grave. L'ensemble de la population a accueilli avec consternation et bouleversement la nouvelle de son assassinat. La nation tout entière est plongée dans la douleur, une douleur partagée par le monde entier. Votre appui nous aidera à surmonter notre douleur en cette heure difficile.

46. Mme Gandhi a été victime d'un acte brutal et méprisable qui a été universellement condamné. Elle a consenti le sacrifice ultime de sa vie au service de son pays et au service de l'unité et de l'intégrité de la nation indienne.

47. Mme Gandhi était une personnalité remarquable de notre époque. Ses préoccupations touchaient non seulement chacun des aspects de notre vie nationale mais s'étendaient au monde entier et à tous les problèmes qui touchent l'humanité. En tant que présidente de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et présidente de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, tenue à New Delhi du 23 au 29 novembre 1983, elle avait consacré ses efforts les plus intenses au service de la survie de l'humanité, de la paix mondiale et du progrès, grâce à la compréhension et à la coopération internationales. Ses réalisations et sa contribution, auxquelles un grand nombre d'entre vous ont fait allusion en des termes chaleureux, feront partie de notre précieux patrimoine.

48. Avec sa mort, le peuple de l'Inde a perdu une dirigeante courageuse et éclairée qu'il aimait et en qui il avait confiance. Le monde a perdu un chef d'Etat qui avait une vision large, qui était un véritable champion des faibles et des opprimés, de ceux qui sont vulnérables, et qui luttait courageusement pour la liberté et la justice.

49. L'engagement de Mme Gandhi envers l'Organisation des Nations Unies et sa Charte a été marqué par l'appui constant qu'elle a apporté à l'Organisation, par le rôle qu'elle a joué et par les nombreux programmes qu'elle a mis au point dans différents domaines. Sa présence ici, aux Nations Unies, l'année dernière, sa déclaration à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale et les réunions officieuses de chefs d'Etat ou de gouvernement qu'elle avait présidées en sa qualité de présidente du Mouvement des pays non alignés, avaient témoigné de son zèle et de son dévouement personnel, ainsi que de son activité désintéressée et incessante au service du Mouvement des pays non alignés.

50. Mme Indira Gandhi n'est plus parmi nous, mais son esprit continuera à nous inspirer. Sa mémoire éclairera notre voie dans les années à venir.

51. Je voudrais, une fois encore, vous remercier, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général et tous les représentants de vos condoléances et des sentiments que vous avez manifestés. Ils seront fidèlement transmis au peuple et au Gouvernement de l'Inde ainsi qu'aux membres de la famille endeuillée.

## POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

### Question des îles Falkland (Malvinas) : rapport du Secrétaire général

52. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend acte du rapport de la Quatrième Commission sur le point 26 de l'ordre du jour, contenu dans le document A/39/615 ?

*Il en est ainsi décidé (décision 39/404).*

53. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : S'il n'y a pas d'objection, je propose de clore la liste des orateurs sur ce point cet après-midi à 16 heures.

*Il en est ainsi décidé.*

54. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Avant de donner la parole au premier orateur, je vais demander au Rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, M. Farouk Adhami, de la République arabe syrienne, de présenter le rapport de ce comité.

55. M. ADHAMI (République arabe syrienne) [Rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux] (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de me joindre à tous ceux qui ont exprimé leur douleur devant la disparition tragique de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente du Mouvement des pays non alignés.

56. Nous avons été bouleversés en apprenant l'assassinat de Mme Indira Gandhi, l'un des plus éminents dirigeants du tiers monde et du Mouvement des pays non alignés. Nous venons de perdre un éminent partisan de la cause de la justice et de la libération de tous les peuples. Sa disparition suscite une profonde douleur dans la République arabe syrienne.

57. Je prie la délégation de l'Inde de transmettre les sincères condoléances de mon gouvernement au peuple et au Gouvernement de l'Inde ainsi qu'à la famille de cette éminente personnalité.

*[L'orateur poursuit en anglais.]*

58. Au nom du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le chapitre XXVI du rapport du Comité spécial [A/39/23] dans lequel on trouve un examen du Comité spécial sur la question des îles Falkland (Malvinas).

59. Le Comité spécial a examiné la question à ses 1257<sup>e</sup> et 1261<sup>e</sup> séances, tenues les 16 et 20 août de cette année. Ce faisant, le Comité spécial s'est inspiré de la résolution 38/54 de l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*], ainsi que de la résolution 38/12 concernant ce territoire.

60. Lors de l'examen de la question, le Comité spécial a entendu les déclarations des représentants du

Royaume-Uni et de l'Argentine, ainsi que celles des représentants du Conseil législatif du territoire et de trois personnes s'intéressant à la question.

61. Après examen de la question, le Comité spécial, à sa 1261<sup>e</sup> séance, a adopté la résolution figurant au paragraphe 16 du Chapitre XXVI du rapport. Dans cette résolution, le Comité demande, entre autres, que les deux gouvernements reprennent les négociations et il réaffirme son appui à la nouvelle mission de bons offices du Secrétaire général.

62. M. CAPUTO (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons été profondément bouleversés par la nouvelle de la mort tragique du Premier Ministre de l'Inde et Présidente du Mouvement des pays non alignés, Mme Indira Gandhi. Je ne puis donc, avant d'entamer le débat sur un point de l'ordre du jour qui revêt tant d'importance pour mon pays, ne pas exprimer la profonde douleur ressentie à cette occasion par mon gouvernement.

63. L'Inde a fait du non-alignement la pierre angulaire de sa politique étrangère et y a placé les plus hautes espérances du monde en développement. Elle a agi, convaincue que la liberté même du peuple de l'Inde devait faire partie intégrante de la lutte pour l'émancipation de tous les peuples opprimés du monde.

64. Conformément à l'esprit et à la philosophie de Gandhi et de Nehru, dont Indira Gandhi a été la plus éloquente interprète, le non-alignement signifie le respect de l'individualité et de la personnalité de toutes les nations et la reconnaissance de leur droit de choisir leur propre système économique et social, conditions fondamentales à une coopération mutuellement profitable et honorable entre les nations.

65. Pour Indira Gandhi, le non-alignement ne s'est jamais caractérisé par une politique équilibrée ou neutre. Pour elle, il représentait quelque chose de beaucoup plus positif et vital : une véritable éthique politique permettant à son grand pays d'appuyer la décolonisation et les mouvements de libération, et d'adopter de véritables positions de principe sur les questions les plus graves qui confrontent le monde.

66. Quelle gloire pour une nation que de voir ses enfants perpétuer et renouveler la grandeur de leurs pères, comme l'a fait Indira Gandhi. Et comment ne pas évoquer ici aujourd'hui son père, le premier ministre Nehru, architecte de cette politique extérieure de l'Inde, et qui sut formuler les principes et les critères qui ont donné force et direction à l'Inde. Comment ne pas rappeler que c'est Nehru qui, le premier, a employé le terme de "non-aligné" et ne pas parler de la magnitude de sa fille qui a su magistralement restaurer et appliquer la philosophie politique et l'éthique internationale de son père.

67. Indira Gandhi a pris la tête de la lutte pour sauvegarder la paix internationale et souligner la nécessité de la détente. Elle a lutté pour le désarmement classique et nucléaire dans le monde. Elle s'est opposée à l'impérialisme, au colonialisme, au néocolonialisme et à toutes les manifestations de racisme, d'hégémonisme, de domination ou d'exploitation. Elle a toujours appuyé les mouvements de libération nationale et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans toutes les parties du monde. Elle a combattu pour la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de toutes les nations et son attitude indépendante et

sa liberté d'action l'ont conduite à lutter pour chercher un équilibre entre l'épanouissement de la personnalité nationale, fondé sur le caractère intrinsèque et culturel de chaque nation et la logique inexorable de l'interdépendance internationale en faveur de la coopération entre les nations. Elle a combattu pour instaurer un nouvel ordre économique international qui réduirait le fossé toujours plus grand entre pays développés et pays en développement, et ainsi éliminer la misère, la maladie, la faim et l'analphabétisme.

68. Indira Gandhi croyait fermement en la détente et en la logique de la coexistence; Indira Gandhi croyait fermement en la nécessité de la cohésion du Mouvement des pays non alignés, mais elle croyait aussi qu'il fallait nécessairement respecter leur diversité. Indira Gandhi ne croyait pas que l'on pouvait avoir un pied dans le non-alignement et l'autre dans l'alignement. Elle s'alignait seulement sur la vérité, car elle croyait profondément à la devise nationale de l'Inde, selon laquelle "seule la vérité peut triompher".

69. Une fois de plus, l'irrationnel, le fanatisme, le sectarisme détruisent la vie et la paix.

70. Le président Alfonsín, qui devait aller en Inde pour rendre visite à Mme Gandhi en janvier prochain, est atterré par cette tragédie humaine et politique. Le peuple argentin l'est aussi. Mais la vérité et la justice des idées d'Indira Gandhi prévaudront et triompheront malgré sa mort.

71. Une fois de plus, l'Assemblée générale commence le débat sur la question des îles Malvinas et, une fois de plus, 20 pays d'Amérique latine présentent un projet de résolution demandant instamment à l'Argentine et au Royaume-Uni de négocier, cette fois-ci sur toutes leurs divergences, au cœur desquelles se trouve le différend concernant la souveraineté.

72. Cinq résolutions et quatre consensus de l'Assemblée générale ont établi sans équivoque que la façon de résoudre le différend concernant la souveraineté passe par les négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni.

73. La recherche d'un règlement pacifique et définitif de toutes les divergences entre l'Argentine et le Royaume-Uni exige de la part des deux gouvernements de la modération et une volonté de compromis. C'est précisément notre politique en la matière et l'esprit dans lequel j'interviens aujourd'hui.

74. Le droit international n'admet pas l'acquisition de territoires par la force et exige que les Etats règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques.

75. La communauté internationale doit donc clairement voir que les centaines de millions de livres sterling que l'on investit pour consolider la situation militaire et coloniale dans l'Atlantique Sud ne pourront pas modifier la réalité des territoires disputés. Ces îles se trouvent en Amérique latine et notre revendication et notre volonté de les récupérer ne disparaîtront pas et ne faibliront pas.

76. En conséquence, le problème ne sera pas réglé tant que l'Argentine et le Royaume-Uni ne lui trouveront pas une solution juste et négociée. D'ailleurs, les événements se chargeront de prouver que ce sera inexorablement la solution qui interviendra. Ce n'est que la myopie politique britannique qui retardera

cet objectif pendant un certain temps. Nous regrettons que certains pays se sentent liés au Royaume-Uni par une solidarité qui ne repose pas sur la raison et ne servira pas la paix, car tout retard dans le règlement de cette controverse tend à susciter le trouble dans la communauté internationale.

77. Nous avons lu le rapport du Secrétaire général [A/39/589] dont il ressort clairement que l'Argentine est prête à négocier. Malheureusement, le Royaume-Uni s'obstine dans une attitude de refus rigide. Ce rapport dit d'ailleurs éloquemment que le Gouvernement du Royaume-Uni "n'est pas disposé à entamer des négociations sur la question de la souveraineté, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 38/12 de l'Assemblée générale" [*ibid.*, par. 5].

78. Une notion similaire figure dans le communiqué conjoint publié par le Brésil et la Suisse à l'issue de la réunion de hauts fonctionnaires argentins et britanniques, tenue à Berne les 18 et 19 juillet de cette année. Le communiqué conjoint déclare que : "La partie britannique a réaffirmé que le Gouvernement de Sa Majesté n'était pas disposé à entrer en discussion sur la question de la souveraineté." [Voir A/39/364, appendice.]

79. Comme nous le savons tous, le conflit des îles Malvinas a commencé par un acte de force britannique, par lequel la population argentine qui s'y trouvait installée a été expulsée. Mon pays n'a jamais accepté cette situation de fait imposée par la Grande-Bretagne et il a été particulièrement tenace dans la défense du seul cas dans son histoire où une partie du territoire national a été occupée par la force. Depuis 1833, nous n'avons pas cessé un instant de protester contre cette violation du droit international dont nous avons été victimes et, bien entendu, nous n'avons pas accepté la cessation de ces îles. Rendre les Malvinas à la souveraineté argentine ne veut donc pas dire qu'il faille réviser des traités de paix ou mettre en danger les principes de l'ordre territorial dans d'autres parties du monde.

80. Il y a un peu plus d'un mois [5<sup>e</sup> séance], l'Assemblée générale a entendu le président Alfonsín traiter de cette question. En cette occasion, il a fourni deux données essentielles de notre position, à savoir que la revendication concernant la souveraineté sur les îles tient fortement à cœur à l'ensemble de la population argentine et que, en raison de la manière dont nous concevons la démocratie, en tant que philosophie totale de la coexistence politique à l'intérieur et à l'extérieur du pays, nous sommes fermement engagés à rechercher une solution à ce différend par des moyens pacifiques. Cette position contraste avec l'argument que l'on invoque fréquemment du côté britannique pour justifier le refus de reprendre les négociations sur la souveraineté, à savoir que, quelles que soient les circonstances, mon pays "devra vivre avec les conséquences du conflit de 1982".

81. Je préfère ne pas spéculer sur la portée de cet avertissement, mais dans ce cas je ne peux empêcher l'Assemblée de se demander à bon droit si les intentions britanniques sont vraiment de surmonter les conséquences de cette guerre ou, au contraire, de les intensifier pour qu'elles deviennent un fardeau lourd et douloureux à l'avenir.

82. On ne peut que se poser, une fois de plus, la question que nous avons posée si souvent : qui profite de la situation actuelle ? Où nous mène-t-elle ? Qui bénéficie de la militarisation de l'Atlantique Sud ? Que signifie la construction de cette puissante base aéronavale qui compte plus de 4 000 hommes, des sous-marins, des navires et des avions de guerre dont la capacité, de toute évidence, dépasse de loin les nécessités imaginaires de défense contre mon pays ? Est-ce que l'on a vraiment l'intention d'intégrer les Malvinas dans un plan stratégique mondial ?

83. Le gouvernement démocratique de l'Argentine a non seulement manifesté de façon explicite son appui à la paix et à la solution négociée de tous les conflits, mais il a aussi pendant ces premiers 11 mois du gouvernement fait des démarches internationales concrètes pour réaffirmer cette volonté.

84. C'est ainsi que nous avons réglé notre conflit centenaire avec le Chili, ce différent qui, il y a quelques années seulement, avait amené les deux pays au bord d'un conflit armé. Nous avons signé, le 22 mai de cette année, avec cinq chefs d'Etat ou de gouvernement une Déclaration commune en faveur du désarmement [A/39/277, annexe], après avoir participé activement à l'étude de la question. Nous nous sommes engagés devant notre Parlement à ne pas recourir à la force pour régler les différends territoriaux. Nous avons en outre manifesté notre vocation pacifiste, notre ferme volonté de travailler activement au service de la paix à la Conférence du désarmement.

85. Autrement dit, l'Argentine non seulement accepte la paix, mais lutte pour la paix. Et comme nous savons que, dans un cas aussi crucial que celui des Malvinas, qui la touche directement, lorsque la paix est en jeu, les paroles ne suffisent pas. Aussi avons-nous adopté une décision politique concrète et d'ordre pratique.

86. Qui peut douter que mon gouvernement recherche vraiment la paix et s'est engagé dans ce sens ? Qui peut penser qu'une nation en proie à la violence interne, qui a retrouvé la démocratie grâce à la volonté de son peuple, ignore que la paix n'est pas seulement souhaitable mais indispensable ?

87. Il est donc parfaitement clair qu'en ce qui concerne la question des Malvinas nous sommes liés à toute la communauté internationale pour rejeter la force en tant qu'option valide pour résoudre les conflits, mais il serait difficile, politiquement et logiquement, de comprendre comment on peut mettre fin à ce différend de souveraineté sur les Malvinas si le rejet par tous du recours à la force pour régler les différends ne s'accompagne pas d'une volonté d'accepter le recours à la négociation diplomatique.

88. Il y a donc, dans ce domaine, quelque chose qui dépasse l'intérêt que peuvent présenter les territoires des îles Malvinas, de la Géorgie du Sud et Sandwich du Sud pour l'un ou l'autre des deux pays. C'est là que l'on peut voir véritablement si les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont disposés à appuyer, à partir d'un fait précis et concret, les buts et les principes de l'Article premier de la Charte signée à San Francisco, qui est précisément l'Article qui donne un sens et une base à l'Organisation des Nations Unies, à sa nature même.

89. La paix est un bien trop précieux pour qu'on la limite à des paroles ou à la rhétorique. Il faut l'affirmer à chaque fois, dans chaque situation.

90. L'Argentine demande donc simplement que nous disions tous à nos peuples que la solution négociée, la solution diplomatique, est le seul moyen approprié de résoudre définitivement les conflits : c'est là la forme et l'essence du projet de résolution [A/39/L.8] que nous présentons à cette session de l'Assemblée générale.

91. Nous demandons ainsi que l'on affirme les bases à l'origine de l'Organisation et qui lui donnent sa force, en employant le langage du Préambule de la Charte : "unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales". Nous demandons seulement que soit réaffirmé le mandat que nos peuples nous ont donné, à savoir que l'on utilise la négociation et la raison comme seuls moyens de régler nos différends.

92. C'est pourquoi il n'y a aucun autre principe en jeu dans ce projet de résolution; son texte est clair et dénué de toute ambiguïté. On ne peut y voir qu'un appel à régler un différend de façon civilisée. C'est un appel à la négociation sur l'ensemble de nos problèmes, parce que nous voulons discuter de tout. Et cela implique, logiquement, de ne pas ignorer la question fondamentale qui a conduit les deux pays à l'affrontement, à savoir celle de la souveraineté. A quoi servirait-il pour les deux pays de renouer leurs relations s'ils prétendaient ignorer en même temps la question fondamentale qui les sépare ? Quelle serait la solidité de tels liens si l'on tournait le dos à la question principale ?

93. Toutefois, nous insistons sur le fait que ces négociations ne devraient pas se limiter uniquement à la question de la souveraineté, mais porter, comme je l'ai dit, sur l'ensemble des questions, de façon à assurer sur des bases permanentes le rétablissement des relations entre les deux Etats. Et parmi ces questions se trouve plus particulièrement celle de la situation des habitants actuels des îles Malvinas.

94. C'est pourquoi je me permettrai une dernière réflexion, peut-être inhabituelle : l'Argentine souhaite que ce projet de résolution reçoive le vote affirmatif de tous les Etats Membres ici présents, mais plus particulièrement celui que nous désirons le plus obtenir, c'est-à-dire le vote britannique. Cela voudrait dire que le Royaume-Uni non seulement appuie dans les faits la volonté exprimée dans la Charte des Nations Unies — qui a force obligatoire pour tous les Etats Membres, mais une force morale beaucoup plus grande pour les membres permanents du Conseil de sécurité —, mais est disposé à entrer dans une nouvelle phase historique avec l'Argentine, destinée à rétablir les relations qui ont existé traditionnellement entre les deux pays, et qu'il est résolu avec nous à éliminer le conflit le plus important que nous ayons eu dans notre longue histoire commune.

95. S'il en était ainsi, ce serait une bonne nouvelle pour le monde, parce que nous aurions affirmé, par des actes, le fait que la paix s'obtient par la raison et que la raison internationale s'appelle la diplomatie.

96. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Le décès du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, est pour nous une source de grande douleur. Sa vie politique très fructueuse s'est traduite par des manifestations en faveur de la paix, de la coopération entre les Etats et de la justice

internationale. Nous déplorons tout particulièrement que cette perte intervienne à un moment où les tensions internationales s'intensifient. Les pays en développement ont besoin d'une solidarité accrue, d'un esprit de lutte et de dirigeants engagés.

97. Au nom du Gouvernement mexicain, je tiens à dire notre haute estime pour l'œuvre de Mme Gandhi, dont nous continuerons de chérir l'exemple et l'amitié. Je tiens à faire part à la délégation de l'Inde et à tous les membres du Mouvement des pays non alignés de la profonde douleur ressentie par le Mexique devant cette perte irréparable, et je leur adresse nos sincères condoléances.

98. Voilà trois années de suite que l'Assemblée générale est appelée à se prononcer sur le différend qui oppose la République argentine au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à propos des îles Malvinas, de la Géorgie du Sud et Sandwich du Sud.

99. Une fois de plus, l'Amérique latine présente à la communauté internationale un projet de résolution qui respecte scrupuleusement les dispositions de la Charte puisqu'il demande aux pays occupant de renoncer à son intransigeance et de rechercher, par la voie du dialogue, la solution définitive d'un différend qui dure depuis plus d'un siècle et demi.

100. En 1982, l'Assemblée générale a adopté la résolution 37/9, dans laquelle elle priait les gouvernements des pays concernés de reprendre les négociations afin de trouver, dans les meilleurs délais, une solution pacifique au conflit de souveraineté touchant la question des îles, et priait le Secrétaire général d'entreprendre une nouvelle mission de bons offices.

101. Malgré les efforts diplomatiques qui ont été déployés, il nous a fallu reconnaître, il y a un an, que l'intransigeance d'une partie avait fait obstacle au processus de négociation. C'est pourquoi l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/12, a lancé un nouvel appel afin que les négociations soient reprises et a prié une fois de plus le Secrétaire général de bien vouloir intercéder et de faire rapport à l'Assemblée.

102. Lorsque nous avons présenté le projet de résolution à la trente-huitième session [54<sup>e</sup> séance], nous avons réfuté un par un les prétextes avancés par le Royaume-Uni pour éviter des négociations de fond sur les îles qui font l'objet du litige. Nous avons mentionné la nature du litige, qui a été défini sans équivoque par l'Assemblée comme étant un problème de souveraineté. Toute autre interprétation que l'on souhaiterait donner à la question au cours des négociations irait à l'encontre de l'histoire, du droit international et de la ferme décision adoptée par l'Organisation des Nations Unies.

103. Nous rejetons donc les arguments fondés sur de prétendus droits à l'autodétermination des habitants des îles. Nous avons déclaré que cette thèse visait seulement à prolonger l'occupation illégale. Le principe de l'autodétermination des peuples, qui doit être respecté de tous, ne peut être appliqué valablement à l'encontre des pays en développement par ceux qui se sont opposés pendant si longtemps à ce principe même.

104. Dans sa résolution 1514 (XV), l'Assemblée générale stipule clairement que les peuples ont droit à la décolonisation en exerçant leur droit à l'autodétermina-

tion s'ils ont été soumis à la domination étrangère. Cela n'est pas le cas, de toute évidence, des habitants des îles. La résolution 1514 (XV) stipule également que, dans le cas d'enclaves territoriales — comme les îles Malvinas —, la décolonisation consiste précisément à restituer ces territoires à l'Etat qui a des droits de souveraineté sur ces territoires.

105. D'autre part, la République argentine a réitéré qu'elle était prête à respecter les intérêts légitimes des habitants des îles, intérêts qui devront être pris en considération conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée. Il est donc déraisonnable d'avancer cet argument pour empêcher des négociations sur la question des habitants des îles, négociations qui devraient aboutir à un résultat satisfaisant pour toutes les parties.

106. Je me dois également de rappeler que l'an dernier bon nombre d'orateurs avaient parlé des conséquences de l'installation de bases militaires sur les îles, non seulement parce que tout semblait indiquer que les installations en question pourraient servir de liaison entre le régime raciste d'Afrique du Sud et notre continent, mais également parce que ces installations devaient servir des objectifs stratégiques mondiaux.

107. Le Président de la République argentine a déclaré à la présente session de l'Assemblée que les îles Malvinas sont une

“cause nationale mais c'est évidemment une cause pour l'Amérique latine, qui est toujours restée solidaire pour défendre une intégrité territoriale qu'elle considère comme sienne et qui, à présent, est préoccupée par la présence dans l'Atlantique Sud d'une force pourvue des armements les plus modernes qui menace les intérêts et la stabilité de toute la région et constitue une dangereuse intrusion de l'affrontement Est-Ouest dans notre région” [Voir 5<sup>e</sup> séance, par. 42].

108. Le président Alfonsín a répété que :

“L'Argentine est bien décidée à obtenir la restitution des îles Malvinas, uniquement par des moyens pacifiques. Mon gouvernement l'a déclaré et se tiendra à cette décision. ... Il y a deux aspects à notre conception de la démocratie... : l'aspect intérieur et l'aspect extérieur. Le premier porte sur le plein exercice de la Constitution... et le respect des droits de l'homme. Le deuxième... se traduit par un comportement civilisé... dans le respect des règles juridiques en ce qui concerne les relations entre les Etats.” [Ibid., par. 43.]

109. Il y a un an, nous avons affirmé que la République argentine se consacrait entièrement à un processus démocratique prometteur qui mérite la plus grande considération et l'appui de tous les Etats. Nous avons déclaré que les droits souverains de la nation argentine sur les îles se doublaient de l'élan donné par un processus de libération irréprochable qui peut lui permettre d'entreprendre des négociations conduisant à la paix et visant à rétablir la justice.

110. Les faits nous ont donné raison quant à la conduite exemplaire de la démocratie argentine. En revanche, nos espoirs de voir l'autre partie réagir de façon raisonnable et constructive ont été jusqu'à présent déçus. Les dirigeants de la puissance occupante ne se sont pas décidés à renoncer aux intérêts politiques

d'une épopée militariste et c'est la raison pour laquelle ils refusent d'entamer le processus de négociation.

111. Au paragraphe 5 de son rapport [A/39/589], le Secrétaire général indique que le Gouvernement du Royaume-Uni “n'est pas disposé à entamer des négociations sur la question de la souveraineté, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 38/12 de l'Assemblée générale”. Autrement dit, la puissance occupante rejette l'essentiel de la décision prise par l'organe suprême des Nations Unies.

112. Le rapport indique qu'en revanche le Gouvernement argentin était prêt à entamer le dialogue avec le Royaume-Uni afin de normaliser les relations avec ce pays, à condition que ce dialogue comprenne notamment l'étude d'un mécanisme qui serait créé afin de permettre l'ouverture de négociations sur le conflit de souveraineté.

113. Le rapport fait également état des entretiens diplomatiques confidentiels qui ont eu lieu par l'intermédiaire du Brésil et de la Suisse, qui ont permis de convoquer en juillet cette année une réunion à Berne entre de hautes personnalités de l'Argentine et du Royaume-Uni. Le Secrétaire général, au paragraphe 8, indique également ce qui suit : “Bien que les entretiens de Berne n'aient pas permis de réaliser les progrès souhaités, j'estime que c'est là un signe positif montrant que les deux pays ont pour la première fois eu des contacts directs depuis la fin du conflit de 1982.” Il est également encouragé par le désir, “exprimé à maintes reprises par les deux parties, de trouver un moyen de reprendre le dialogue, ainsi que par leur intention annoncée ouvertement de ne pas recourir à la force pour régler ce différend”.

114. Les circonstances propices semblent réunies pour que l'Assemblée générale approuve la décision d'appliquer les principes et dispositions pertinents de la Charte à la question des îles Malvinas et fasse suivre cette décision d'une action diplomatique conjointe de tous les Etats épris de paix et soucieux de contribuer à la réduction des tensions internationales.

115. C'est dans cet esprit que les Gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Equateur, du Guatemala, de Haïti, du Honduras, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Uruguay, du Venezuela et du Mexique ont décidé de parrainer le projet de résolution A/39/L.8 que j'ai l'honneur de présenter, en leur nom, à l'Assemblée.

116. Compte tenu des points que je viens de mentionner, le projet de résolution lance un nouvel appel aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni pour qu'ils reprennent les négociations afin de trouver, dans les meilleurs délais, une solution pacifique au conflit de souveraineté et à leurs différends non réglés touchant la question des îles Malvinas.

117. Le Secrétaire général est également prié, dans le projet de résolution, de poursuivre sa mission renouvelée de bons offices afin d'aider les parties à trouver une solution et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarantième session, dont l'ordre du jour devra comprendre cette question qui est actuellement à l'étude.

118. Le projet de résolution réaffirme les décisions et les mandats adoptés auparavant par l'Assemblée, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte. Comme vient de le proposer le Ministre des relations extérieures de la République argentine, M. Dante Caputo, aucun Etat ne devrait refuser son appui à ce projet de résolution qui a pour objectif le maintien de la légalité internationale et la stricte application du principe de règlement pacifique des différends.
119. Nous espérons que le Royaume-Uni n'ignorera pas cet appel au dialogue lancé par un grand nombre d'Etats Membres, qui a la caution très large de la conscience internationale. Il est à espérer qu'il honorerait ses engagements élevés en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.
120. Il ne sera peut-être pas possible de parvenir à l'unanimité sur ce projet de résolution. Nous sommes cependant sûrs que l'Assemblée générale appuiera sans ambiguïté l'attitude pacifique adoptée par le Gouvernement argentin par un vote qui contribuera à élever le niveau de moralité politique de la communauté internationale et qui préservera la dignité de l'Organisation.
121. L'Amérique latine retrace son destin dans la solidarité et la ténacité de sa vocation démocratique. Elle ne plie ni ne cède devant les ambitions étrangères qui l'ont assaillie tout au long de son histoire. L'Amérique latine exige respect et justice.
122. Pas à pas, nous trouverons des solutions à nos problèmes. Contadora en est un exemple incontestable, tout comme le règlement du conflit qui opposait l'Argentine et le Chili à propos du canal de Beagle. Le processus entamé à Quito et qui s'est poursuivi à Cartagena et à Mar del Plata représente à la fois un effort de concertation économique et une plate-forme politique de grande portée.
123. Récemment nous avons accueilli à San José de Costa Rica les ministres des relations extérieures des Etats membres de la Communauté économique européenne, de l'Espagne et du Portugal, qui souhaitaient nous aider à développer la région de l'isthme centraméricain, sans visée aucune d'ingérence et de domination [voir A/39/539, annexe].
124. Aujourd'hui, nous voudrions saluer également, dans le cas de l'Atlantique Sud, le respect manifesté à l'égard de l'Amérique latine et des principes de la Charte des Nations Unies par tous les pays, quels que soient leurs liens avec la puissance occupante. La présence étrangère sur le territoire des îles Malvinas est non seulement illégale mais offensante pour tous nos peuples.
125. L'Amérique latine, comme l'Afrique et comme l'Asie, veut des relations nouvelles. Nous ne sommes pas des territoires à occuper, ni des richesses à exploiter, ni des arrière-cours, ni des réserves stratégiques, ni des communautés soumises au diktat des puissants. Nous sommes des nations à part entière avec un passé grandiose et un destin inéluctable.
126. Ce qui se passe aux îles Malvinas sera, pour les générations futures d'Amérique latine, la preuve irréfutable de l'attitude adoptée par la communauté internationale à l'égard des droits fondamentaux de nos pays. Telle est la signification ultime de la question dont nous sommes saisis.
127. La cause de l'Argentine est la cause de l'Amérique latine, celle du monde en développement, celle de la justice internationale, celle de l'Organisation des Nations Unies.
128. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation tient à s'associer aux condoléances présentées ici par les orateurs qui m'ont précédé. La disparition tragique du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, est une grande perte pour son pays et pour le monde entier. Mme Gandhi est une victime de plus du terrorisme et de la violence. Que cette illustre femme d'Etat repose en paix. Nous tenons à adresser à son gouvernement, à son pays et à sa famille nos plus sincères condoléances.
129. En 1965, l'Assemblée générale a officiellement pris note du différend concernant la souveraineté sur les îles Malvinas entre l'Argentine et le Royaume-Uni, et elle a invité les deux parties à entamer sans retard des négociations pour trouver une solution pacifique à ce problème, compte tenu des dispositions et des objectifs de la Charte, ainsi que des intérêts de la population. Aujourd'hui, presque 20 ans après cette décision historique de l'Assemblée générale, la question des îles Malvinas continue d'être une source d'inquiétude pour la communauté internationale et un foyer de tension entre l'Argentine et le Royaume-Uni. Le Gouvernement espagnol regrette profondément la prolongation de cette situation.
130. La résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale avait ouvert la voie à une doctrine des Nations Unies sur la question des îles Malvinas, qui a été réitérée et renforcée par les différents consensus sur cette question et par les résolutions 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9 et 38/12 de l'Assemblée générale. Cette doctrine reconnaît l'existence du problème colonial aux îles Malvinas qui doit être réglé en application du paragraphe 6 de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par la restauration de l'intégrité territoriale de l'Argentine.
131. L'Espagne appuie pleinement tous les appels que l'Assemblée générale a lancés pour que les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni trouvent une solution négociée, pacifique, juste et définitive à ce différend de souveraineté, dans le respect des intérêts de la population des îles. Le Gouvernement espagnol, qui a traditionnellement réitéré son opposition à l'emploi de la force comme moyen de régler les différends internationaux et sa position favorable à l'égard du règlement pacifique des différends, accueille avec satisfaction la déclaration publique et répétée des deux parties de ne pas recourir à la force pour régler leur différend.
132. Ma délégation regrette que la réunion de hauts fonctionnaires de l'Argentine et du Royaume-Uni, qui a eu lieu à Berne les 18 et 19 juillet de cette année, n'ait pas permis de progresser dans la recherche d'une solution à ce problème [voir A/39/364, appendice]. Cependant, nous partageons l'opinion que le Secrétaire général exprime dans son rapport [A/39/389] et considérons comme positif le fait que les deux pays aient pu établir un contact direct, pour la première fois depuis la fin du conflit de 1982, et nous attendons avec confiance la reprise rapide du dialogue. A cet égard, le projet de résolution A/39/L.8 représente une contribution importante dans la recherche d'une solution pacifique au problème des îles Malvinas. L'Assemblée

générale, dans le texte de ce projet de résolution, non seulement exprime sa position traditionnelle sur cette question, mais elle élargit les horizons du dialogue en demandant aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de reprendre les négociations afin de trouver le plus rapidement possible une solution pacifique au différend de la souveraineté et aux divergences qui demeurent quant à la question des îles Malvinas. Ma délégation apprécie la volonté de conciliation dont ont fait preuve les auteurs du projet de résolution et particulièrement le rôle important que l'on reconnaît dans ce texte à la mission de bons offices du Secrétaire général, et nous sommes persuadés qu'en l'adoptant l'Assemblée pourra enfin ouvrir la voie à un véritable processus de négociations.

133. Dans le débat qui a précédé l'adoption de la résolution 38/12 à la trente-huitième session, la délégation espagnole, avec beaucoup d'autres, avait estimé, pleine d'espoir, que le rétablissement de la démocratie en Argentine constituerait la meilleure contribution que ce pays pourrait apporter à la détente dans l'Atlantique Sud. Au cours des 12 derniers mois, la République argentine a confirmé par les faits ses intentions pacifiques à l'égard du règlement des différends internationaux. Il appartient maintenant à l'Assemblée de donner une impulsion décisive afin que le dialogue et la négociation reprennent entre l'Argentine et le Royaume-Uni pour aboutir au règlement du problème colonial et à la restauration des relations d'amitié et de coopération entre les deux pays.

134. M. MACIEL (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Le Président du Groupe des Etats d'Amérique latine a déjà exprimé la douleur que nous ressentons à l'occasion de la mort du premier ministre Mme Indira Gandhi. Les mots ne suffisent pas pour exprimer mon émotion, qui est aussi celle du peuple et du Gouvernement brésiliens.

135. Ma délégation prend la parole pour exposer à nouveau la position bien connue du Brésil sur la question des îles Malvinas. Cette position a été prise pour la première fois il y a plus d'un siècle et demi. En fait, depuis qu'il existe un différend à ce sujet, c'est-à-dire depuis 1833, mon gouvernement a adopté une position sans équivoque en appuyant les revendications de souveraineté de la République argentine sur les îles, c'est-à-dire immédiatement après que les îles ont été envahies et leurs habitants expulsés.

136. L'Assemblée générale doit lancer un appel décisif en faveur de négociations destinées à régler le différend entre les deux Etats Membres et doit apporter son ferme appui à ce processus. Ma délégation s'associe aux autres pays qui ont exprimé le désir commun des auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis : une volonté éclatante de l'Assemblée d'engager fermement les partis à reprendre rapidement

les négociations. Nous pensons que c'est uniquement par des moyens pacifiques, notamment par des négociations de bonne foi, que ce différend pourra être réglé. Il s'agit de l'un des principes de base et de l'une des prémisses fondamentales de la Charte des Nations Unies.

137. A la trente-huitième session [54<sup>e</sup> séance], ma délégation a déclaré qu'elle était profondément déçue de voir que les négociations demandées dans la résolution 37/9 n'avaient pas commencé. Je me dois de noter que le Brésil et la Suisse, en tant que puissances chargées, respectivement, des intérêts de l'Argentine et du Royaume-Uni, ont assisté à la réunion qui a eu lieu en juillet de cette année à Berne. Bien qu'on n'y ait enregistré aucun progrès notable, on peut considérer cet événement comme un signe positif de recherche du dialogue qui, nous l'espérons, reprendra bientôt et sera couronné de succès. Le Brésil est prêt à collaborer à tout effort dans ce sens.

138. La communauté internationale ne peut accepter que les négociations de fond sur ce point soient encore retardées. Il faut reprendre les pourparlers immédiatement, dans un esprit de dialogue véritable et dans le cadre d'un échange de vues et de propositions raisonnables de dialogue ouvert.

139. Vingt délégations d'Amérique latine ont présenté le projet de résolution à l'examen afin de contribuer au succès des travaux de l'Assemblée générale. A notre avis, cette instance a tout intérêt à traiter la question des Malvinas d'une façon modérée, positive et constructive, ce qui est exactement l'esprit qui a présidé aux efforts déployés pour présenter le texte bien équilibré du projet de résolution A/39/L.8.

140. Notre objectif principal est de restaurer le climat qui avait permis aux parties de s'asseoir cette année à la table de négociations. Il faut absolument continuer à rechercher des points d'accord et, malgré toutes les difficultés, nous sommes certains de progresser. Dans cet esprit, nous appuyons les propositions de négociations que M. Caputo, ministre des relations extérieures de l'Argentine, vient de faire — ou plutôt de refaire — à l'Assemblée générale et au Royaume-Uni depuis cette tribune. Il l'a fait au nom du Gouvernement du président Alfonsín, qui peut compter sur tout notre appui dans sa recherche d'une paix négociée.

141. Enfin, ma délégation souligne combien il est important que le Secrétaire général poursuive son rôle en exécutant le mandat qui lui a été confié à l'égard de la question dont nous sommes saisis. Nous sommes sûrs que tous les Etats Membres partagent ce point de vue, compte tenu des responsabilités de l'Organisation à l'égard du maintien de la paix et, plus particulièrement, du règlement pacifique des différends.

*La séance est levée à 13 heures.*